

Services internationaux

Transfert de fonds internationaux

Description de la fonctionnalité

Transférer des fonds : rien de plus simple, et ce, partout dans le monde !

Pour simplifier votre gestion, AccèsD Affaires vous permet de transférer des fonds à des bénéficiaires partout dans le monde. L'application vous offre deux formes de transfert possibles, avec des délais différents :

Transfert SWIFT :	0 à 48 heures ouvrables
Dépôt direct :	12 heures à 4 jours ouvrables

Vous pouvez ainsi effectuer vos transferts tout en obtenant un taux de change en temps réel pour les devises les plus courantes. Pour gagner en efficacité, vous pouvez même sauvegarder les données des transferts déjà effectués que vous pouvez utiliser ultérieurement comme modèles, vous évitant ainsi de saisir de nouveau les mêmes informations.

Comment obtenir le service ?

Communiquez avec votre succursale afin qu'elle ajoute ce service à votre dossier.

Qui peut faire quoi ?

Les transactions impliquant un transfert de fonds peuvent être signées électroniquement par une ou plusieurs personnes autorisées à remplir cette fonction (il peut y avoir plus de deux signataires dans l'entreprise) et doivent obligatoirement être approuvées par un utilisateur autorisé à l'aide du mécanisme mis en place à cet effet. Chaque utilisateur n'a accès qu'aux fonctions, comptes et opérations qui lui ont été délégués par l'administrateur principal au moment de la création de sa fiche utilisateur.

Frais d'utilisation

Les frais varient selon le montant du transfert, la devise, la destination et le mode de transfert. Communiquez avec votre directeur de comptes ou les Services AccèsD Affaires pour connaître la tarification.

Sécurité

La confidentialité des transactions est assurée par des dispositifs de sécurité qui répondent aux normes les plus récentes en matière de commerce électronique. En effet, vous rencontrerez des mécanismes d'identification simples lors de chacune de vos transactions. Les indications concernant ces mécanismes ne figurent pas dans ce document. Elles vous seront communiquées après la signature de la convention d'adhésion.

Plusieurs avantages

- **Simple et rapide** – Effectuez vos transferts internationaux en quelques clics sans avoir à vous rendre à votre succursale.
- **Efficace** – Réduisez la paperasse et le traitement manuel. De plus, déléguez cette opération à vos employés en créant les accès autorisés requis directement dans AccèsD Affaires.
- **Utile** – Accédez à la plateforme AccèsD Affaires en tout temps et en tout lieu.
- **Sécuritaire** – Gardez le plein contrôle sur l'ensemble des accès et des possibilités qu'offre AccèsD Affaires.
- **Pratique** – Gagnez du temps grâce à l'enregistrement de modèles de transfert.

Effectuer un transfert international de fonds

Étape 1 - Entrer les données du transfert



1. Sélectionner l'onglet **Services internationaux**.
 2. Sélectionner le menu **Transfert de fonds**.
 3. Sélectionner le pays de destination.
La devise de destination et la devise du montant à transférer sont sélectionnées automatiquement¹.
 4. Entrer le montant du transfert².
 5. Sélectionner le compte à partir duquel vous désirez effectuer le transfert.
 6. Cliquer sur le bouton **Suivant**.
1. S'il s'agit d'un transfert vers un compte dans une devise différente de celle du pays de destination, vous devez modifier la devise de destination. Par exemple, pour virer une somme de 1 000 dollars américains au Canada, saisir les informations comme suit :
 - Destination : Canada
 - Devise : USD
 - Montant : 1 000 USD
 2. Il est possible d'indiquer le montant à transférer dans une devise différente de la devise de destination. Par exemple, pour virer l'équivalent de 1500 dollars canadiens aux États-Unis en dollars américains, inscrire :
 - Destination : États-Unis
 - Devise : USD
 - Montant : 1 500 CAD

Étape 2 : Sélectionner le mode de transfert

1. Sélectionner le mode de transfert désiré.
2. Cliquer sur **Suivant**.

Ordre de transfert de fonds

Étape 2 - Sélectionner le mode de transfert

Mode de transfert	
<input checked="" type="radio"/> Dépôt Direct	Frais: 15 CAD ¹ Crédit au bénéficiaire: 12 heures à 4 jours ouvrables
<input type="radio"/> Lettre Chèque	Frais: N/D Crédit au bénéficiaire: N/D
<input type="radio"/> Swift	Frais: 50 CAD ¹ Crédit au bénéficiaire: 0 à 48 heures ouvrables

1. Ces frais seront débités directement de votre compte ou, le cas échéant, réglés selon les modalités de l'entente établie avec votre caisse. Des frais additionnels pourraient être prélevés par les correspondants sur le montant transféré.

< Précédent Suivant > Annuler

Étape 3 : Entrer les renseignements sur le bénéficiaire

1. Saisir les renseignements demandés sur le bénéficiaire.
Les champs marqués d'un astérisque doivent obligatoirement être remplis.
2. Cliquer sur **Suivant**.

Ordre de transfert de fonds

Étape 3 : Entrer les renseignements sur le bénéficiaire

> Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Coordonnées bancaires du bénéficiaire : *

Code bancaire (ABA ¹ , routing) (9 chiffres)	N° de compte (20 chiffres)
---	----------------------------

Type de compte :

Opérations/Chequing
 Épargne/Savings

Nom du bénéficiaire : * Mr Client

Particulier
 Entreprise

Adresse du bénéficiaire : *

52708 Hollywood blvd
Los Angeles CA 62001
USA

Objet du paiement : 1er versement-facture 12345678

1. American Bankers Association

< Précédent Suivant > Annuler

Confirmer l'opération

1. Vérifier les données de l'opération.
2. Cliquer sur **Confirmer**.

Confirmation

> Veuillez vérifier et confirmer les opérations suivantes :

Ordre de transfert de fonds - Mode : Dépôt Direct États-Unis

De			Vers		
Compte	Frais ¹	Montant ¹	Montant	Bénéficiaire	Pays
Place desjardins 0000000-EOP	15.00 CAD	13 322.60 CAD	18 000.00 USD	Mr Client 1 ^{er} versement- facture 12345678	États-Unis

Le taux de change en vigueur est de **1.2957 CAD contre 1 USD**

Ce taux est valable pour les 60 prochaines secondes.

Dans le cas d'une transaction à signer, le taux applicable est celui qui sera en vigueur au moment de la deuxième signature.

1. Ces frais, ainsi que le montant du transfert, seront directement débités de votre compte ou, le cas échéant, réglés selon les modalités de l'entente établie avec votre caisse.

Sauvegarder le modèle pour utilisation ultérieure si désiré

Vous avez la possibilité d'enregistrer, pour usage futur, les données de l'opération effectuée.

1. Saisir le titre du modèle.
2. Cliquer sur **Sauvegarder**.

Votre ordre de transfert de fonds a été mis en attente de signature.

L'administrateur principal devra l'autoriser pour en compléter le traitement. (410004)

Ordre de transfert de fonds

Sauvegarder le modèle pour utilisation ultérieure si désiré

Nom du bénéficiaire : Mr Client
Objet du paiement : 1er versement - facture 12345678
Mode de transfert : Dépôt Direct États-Unis
Pays : États-Unis
Devise : USD

Titre du modèle :

Il vous sera alors possible de réutiliser le modèle sans avoir à entrer de nouveau les renseignements sur le bénéficiaire.

Effectuer un transfert international de fonds à partir d'un modèle

Si des modèles ont déjà été sauvegardés, ils apparaîtront dès votre entrée dans le sous-menu **Transfert de fonds**.

1. Sélectionner le modèle désiré à l'aide des pastilles.
2. Cliquer sur **Suivant**.

Ordre de transfert de fonds

> Cliquer sur le bouton **Nouveau transfert de fonds** ou sélectionner un modèle de transfert.

Nouveau transfert de fonds					
Titre du Modèle	Nom du bénéficiaire	Objet du Paiement	Mode de transfert	Pays	Devise
<input type="radio"/> modèle Mr client	Mr client	1er versement- facture 12345678	Dépôt Direct États-Unis	États-Unis	USD

Nouveau transfert de fonds

3. Effectuer ensuite l'ensemble des étapes décrites précédemment.

Les champs sont alors préremplis et il vous est possible de modifier les informations ou de les laisser telles quelles.

Questions et réponses

Transferts de fonds à l'international	
Questions	Réponses
Quelle est la limite du nombre de transferts possibles ?	Il n'y a aucune limite autre que celle que vous permet le solde de vos comptes.
Pourquoi dois-je accepter le taux de change et la transaction à l'intérieur de 60 secondes ?	Afin de refléter le marché actuel, le taux de change doit être révisé toutes les 60 secondes. Après ce délai, un nouveau taux de change vous sera fourni.
Je fais beaucoup de transferts de fonds internationaux chaque année et la fonction Transfert de fonds ne répond pas tout à fait à mes besoins.	Nous vous suggérons de contacter votre succursale afin de vérifier les possibilités d'adapter le service à vos besoins.
Puis-je effectuer un transfert le soir, la nuit ou la fin de semaine ?	Vous pouvez effectuer une opération de transfert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Toutefois, l'opération s'exécutera le prochain jour ouvrable. Bien qu'il soit possible d'effectuer vos opérations de transfert en tout temps, nous vous suggérons de le faire pendant les heures d'ouverture des marchés nord-américains, soit entre 8 h et 16 h 30 les jours ouvrables, afin de profiter d'un taux plus avantageux.
Je n'arrive pas à enregistrer à l'avance un transfert de fonds pour qu'il s'exécute à une date ultérieure. Pourquoi ?	Afin d'obtenir le taux de change actualisé du marché, vous devez approuver le taux en vigueur au moment de l'exécution de l'opération. Comme ce taux varie quotidiennement, il est impossible de programmer à l'avance une opération de transfert.
Puis-je utiliser cette fonction pour transférer de l'argent à l'intérieur du Canada ?	Certainement, cette fonction permet de transférer de l'argent partout dans le monde.

Gestion des modèles de transfert de fonds	
Questions	Réponses
Qui est en mesure de créer des modèles de transfert de fonds dans AccèsD Affaires ?	Tous les types d'utilisateurs (administrateur principal, administrateurs secondaires et employés) ayant accès à la fonction Transfert de fonds sont en mesure de créer un ou des modèles.
Un utilisateur peut-il avoir accès aux modèles créés par d'autres utilisateurs ?	Oui, les modèles sont accessibles à tous les utilisateurs ayant le droit d'effectuer un transfert de fonds.
Est-il possible de limiter l'utilisation du transfert de fonds à des modèles créés par l'administrateur principal ?	Non, puisque tous les utilisateurs autorisés à effectuer un transfert de fonds peuvent créer et utiliser les modèles.
Quel est le nombre maximal de modèles qui peuvent être créés ?	Un maximum de 100 modèles par dossier AccèsD Affaires peut être créé.

Délégation de la grille de codes de sécurité	
Questions	Réponses
Quelles sont les opérations qui exigent l'utilisation d'un code de la grille de sécurité?	Les opérations de transfert international de fonds.
Quels utilisateurs peuvent déléguer la grille de codes de sécurité ?	Seul l'administrateur principal peut déléguer des grilles de sécurité aux autres utilisateurs (administrateurs secondaires et employés).
Quels utilisateurs peuvent détenir une grille de codes de sécurité ?	Tous les utilisateurs (administrateur principal, administrateurs secondaires et employés) peuvent détenir une grille de codes de sécurité.
Un dossier AccèsD Affaires doit-il nécessairement être à double signature pour que l'utilisation d'une grille de codes de sécurité soit obligatoire?	Non, l'utilisation de la grille de codes de sécurité est obligatoire pour toute opération de transfert de fonds, que l'opération soit faite à partir d'un dossier AccèsD Affaires avec double signature ou non.
Comment utilise-t-on la grille de codes de sécurité pour un transfert de fonds lorsque le dossier AccèsD Affaires est à double signature ?	<p>Règle de base à respecter dans la séquence des signatures : l'administrateur ou l'employé possédant la grille de codes de sécurité doit toujours entrer le code de sécurité avant que la deuxième signature soit possible.</p> <p>Si l'opération est amorcée par un signataire autorisé (utilisateur ayant le droit de signature) qui détient une grille de codes de sécurité</p> <p>1° Le signataire autorisé doit utiliser sa grille de codes de sécurité et placer l'opération en attente de signature sous l'onglet À signer. 2° Un deuxième signataire autorisé doit signer l'opération pour qu'elle soit exécutée.</p> <p>Si l'opération est amorcée par un utilisateur qui n'est pas signataire autorisé, mais qui détient une grille de codes de sécurité</p> <p>1° L'utilisateur doit utiliser sa grille de codes de sécurité et placer l'opération en attente de signature sous l'onglet À signer. 2° L'opération doit être signée par deux signataires autorisés.</p> <p>Si l'opération est amorcée par un utilisateur qui n'est pas signataire autorisé et qui n'a pas de grille de codes de sécurité</p> <p>1° L'utilisateur place l'opération en attente de signature sous l'onglet À signer. 2° L'opération doit être signée par deux signataires autorisés. 3° Si l'un des signataires autorisés a une grille de codes de sécurité, il doit l'utiliser pour que l'opération soit exécutée. Si aucun des signataires autorisés n'a une grille, l'intervention d'un troisième utilisateur qui possède une grille de codes de sécurité (ex. : l'administrateur principal) est requise pour que l'opération soit exécutée.</p> <p>Si l'opération est amorcée par un signataire autorisé qui n'a pas de grille de codes de sécurité</p> <p>1° Le signataire autorisé signe l'opération et la place dans l'onglet À signer. 2° Si le deuxième signataire autorisé a une grille de codes de sécurité, il doit l'utiliser puis signer l'opération à son tour. 3° Si le deuxième signataire autorisé n'a pas de grille de codes de sécurité, l'intervention d'un troisième utilisateur ayant une grille de codes de sécurité (ex. : l'administrateur principal) est requise pour que l'opération soit exécutée.</p>

Besoin de plus d'information
sur cette fonctionnalité?

1 866 7ACCÈSD, code 239

Contrats de change FX

Description de la fonctionnalité

Vous devez effectuer la gestion de contrats de change à terme? Grâce au service Contrats de change FX, AccèsD Affaires vous offre la possibilité de le faire de façon autonome.

Vous pouvez effectuer :

- des opérations de change au comptant ou à terme;
- des swaps de devises; et
- des livraisons partielles.

Avantages

- Vous protège des fluctuations des taux de change.
- Facilite vos opérations, vous assure une plus grande efficacité et un meilleur contrôle de vos affaires.
- Vous permet de connaître à l'avance et avec certitude les coûts ou les revenus dans une autre devise (contrats de change à terme).
- Requiert très peu de gestion.
- Vous permet de disposer d'un surplus temporaire de liquidités dans une devise (swap de devises).
- Optimise la gestion de trésorerie globale.
- Taux, montant, devise et échéance déterminés en ligne.
- Vous permet de transiger en euros ou tout autre devise permise.

Caractéristiques particulières aux contrats de change à terme

- Les contrats de change à terme sont remplis et conclus en ligne.
- Un numéro de confirmation est attribué à chaque contrat.
- Un contrat ne peut être annulé autrement que par une transaction inverse. Il est possible que le taux de change applicable à la transaction inverse soit différent du taux applicable au contrat dérivé initial.

Effectuer des opérations de change à terme

1. Sélectionner l'onglet **Services internationaux**, puis le sous-menu **Contrats de change FX**;
2. La page suivante vous mentionne que vous serez dirigé en toute sécurité vers le site **Contrats de change FX** où vous pourrez effectuer différentes opérations.

Qui peut faire quoi?

Le service Contrats de change FX est accessible à l'administrateur principal qui peut le déléguer à tout autre utilisateur au dossier de l'entreprise, s'il le désire.

Comment obtenir ce service?

Vous devez contacter un conseiller à votre caisse ou un directeur de comptes à votre centre financier aux entreprises.

Questions et réponses

Questions	Réponses
Comment puis-je bénéficier de ce service?	Ce service s'adresse à toute entreprise qui effectue des opérations de change à terme en prévision des fluctuations de taux du marché. Vous pouvez vous adresser à un directeur de comptes à votre centre financier aux entreprises pour en savoir plus sur le sujet.
Le taux de change affiché est-il modifiable et concurrentiel?	Le taux de change affiché est établi en fonction des marchés financiers et est aussi valide et concurrentiel que les taux en vigueur du marché que vous obtiendriez avec le cambiste. Le taux peut tenir compte d'une bonification si vous êtes inscrit au Service de change Privilège de Desjardins.
Puis-je effectuer des opérations de change sans communiquer avec mon cambiste?	Le service en ligne vous permet de garder un parfait contrôle de vos opérations sans avoir à communiquer avec votre cambiste. Vous pouvez toutefois communiquer avec lui en tout temps pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour transiger par téléphone.

Besoin de plus d'information
sur cette fonctionnalité?

1 866 7ACCÈSD, code 239